



Arnaque produits non fournis mais payé

Par **gugulle**, le **20/11/2010** à **17:10**

Bonjour,

courant juin 2010, j'ai choisi de faire appel à un pisciniste pour me fournir les différents équipements relatifs à ma future piscine.

J'ai donc commandé diverses choses, que j'ai payées à réception, excepté une bâche à bulle (couverture qui se pose sur l'eau de la piscine pour conserver la température) que j'ai reçu un peu plus tard, une fois la piscine terminée, les mesures pour la couverture ne pouvant se faire qu'à la fin du chantier.

Après avoir installé une pompe à chaleur (fournie par ce pisciniste), je me suis rendu compte après avoir contacté des professionnels qu'elle n'était pas DU TOUT adaptée au volume de ma piscine, totalement inefficace donc.

Il me semble que tout professionnel a une obligation de conseil, cette pompe n'étant pas du tout appropriée, ce doit logiquement être une faute du vendeur qui se doit de me la remplacer / rembourser (il a d'ailleurs avoué s'être trompé il y a peu).

Actuellement, nous sommes en novembre 2010, soit plusieurs mois après, et ce commerçant peu scrupuleux repousse sans arrêt la date à laquelle il doit passer en nous trouvant des excuses toutes plus farfelues les unes que les autres (décès dans la famille, soucis de santé, avions manqués et j'en passe).

A ce jour, nous avons toujours notre pompe à chaleur payée, qui ne nous sert à rien et qu'il ne veut pas rembourser apparemment puisque de mois en mois il s'arrange pour nous endormir en expliquant qu'il a trouvé repreneur, puis que cette personne est en vacances et ainsi de suite sans fin...

Que pouvons-nous faire contre ce genre de pratiques ?

D'autre part, il nous a livré la couverture à bulle dans une dimension qui ne correspond pas du

tout à celle de notre piscine.

Il a prétexté que les fabricants avaient dû se tromper dans la découpe (très étonnant car elle n'a vraiment rien à voir).

Il est venu très tardivement nous la reprendre en nous laissant un bon signé et tamponné, expliquant que sous 3 semaines il s'engageait à la remplacer.

Le délai est maintenant écoulé, il rejette encore la faute sur le fabricant et nous nous retrouvons sans aucune bâche malgré que nous l'ayons payée, et un bon d'enlèvement signé de sa main...

Quels recours avons-nous face à ce genre d'individu ?

Merci de votre aide.